



Dans le cas présent, il est possible de dater et seul le Maire en a parlé. Il demande si c'est de la délation ou un montage ?

Il pense que cette affaire soulève plus de questions qu'elle n'en résout. Il remercie enfin Monsieur MORANDINI de cette mise au point et rappelle que la minorité n'a pas fait d'illégalité.

Antoine MORANDINI précise, au sujet des rumeurs, qu'au 23 mars il n'en connaissait pas la source.

## **ORGANISMES EXTÉRIEURS**

### **1 - Communauté de Communes du Sud Territoire – Intérêt communautaire – Modification des statuts**

#### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Le 31 mars 2006, le conseil communautaire de la CCST a délibéré favorablement quant à la modification de ses statuts pour une plus juste définition de l'intérêt communautaire et des compétences exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, cette modification doit être approuvée par le conseil municipal.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les statuts de la Communauté de Communes du Sud Territoire.**

### **2 - Syndicat Intercommunal des Installations Sportives Mises A Disposition des Elèves du second degré (SIISMAD) – Modification des Statuts**

#### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Lors de la réunion du 15 novembre 2005, les membres du conseil syndical ont voté à l'unanimité une rectification au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 7 des statuts relatif aux recettes de fonctionnement.

Il convenait en effet de changer le terme « potentiel fiscal modulé » et de le remplacer par « Potentiel financier modulé » en application de l'alinéa 3 de l'article L2334-7 du CGCT, à savoir que le « potentiel financier » d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire reçu par la commune l'année précédente.

Ainsi, le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 7 des statuts relatif aux recettes de fonctionnement sera libellé comme suit :

« La participation volontaire des communes membres permettant l'équilibre de la section de fonctionnement du budget du syndicat est calculée sur la base d'une clé de répartition intégrant le potentiel financier modulé de la commune pour 40% et le nombre d'élèves qui y sont domiciliés (collégiens et lycéens) pour 60 %.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts du SIISMAD.**

### **3 - Facturation du traitement des Ordures ménagères – Convention Ville de Beaucourt - SERTRID**

**Rapporteur : Antoine MORANDINI**

La commune confie ponctuellement le traitement de déchets Industriels Banals (DIB) au SERTRID de Bourogne. Il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités de ces livraisons et leur paiement.

Le tarif de la tonne des DIB et encombrants serait de 85 euros H.T. Les ordures ménagères seraient facturées 84 euros HT.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer, pour un an, la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et le SERTRID conformément aux modalités précitées.**

## **CULTURE et ANIMATIONS**

### **4 - Musée JAPY – Guides professionnels 2007 « Voyage au pays des musées des techniques et des cultures » - Cotisation et convention avec les Musées des Techniques et Cultures Comtoises**

**Rapporteur : Colette RAYOT**

Depuis 1999, la Ville de Beaucourt, en partenariat avec le Réseau des Musées des Techniques et Cultures Comtoises, participe à la réalisation d'une Brochure à vocation touristique à destination des groupes.

Cette brochure, réactualisée chaque année, a pour objectifs :

- d'augmenter la fréquentation groupe dans les sites en créant des synergies entre partenaires, en fidélisant les publics...
- d'offrir aux professionnels des produits « clé en main »
- de présenter une offre globale sur le thème des « savoir-faire ».

Elle sera diffusée à tous les prescripteurs groupes (autocaristes, écoles, CE, clubs du 3ème âge ...), en France et en Suisse romande et sur demande notamment des institutionnels, des Offices de Tourisme, etc...

Pour cette nouvelle édition, un nouveau support sera créé. Il s'agira d'une pochette à rabat comprenant plusieurs fiches thématiques indépendantes. Elle vise à être plus pratique d'utilisation pour tous les professionnels du tourisme de groupe.

A cette occasion, les textes et iconographies seront renouvelés.

La participation de la Ville de Beaucourt est de 600 euros pour l'année 2007 soit une baisse de 200 euros par rapport aux dernières parutions.

Une convention fixe les objectifs de la parution, les conditions de mise en œuvre, de financement et d'évaluation. Cette convention est signée pour l'année 2007.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une participation annuelle de 600 euros et autorise le Maire à signer la convention « Guide professionnel Groupes » à intervenir entre la Ville de Beaucourt et les Musées des Techniques et Cultures Comtoises.**

## **5 - Musée JAPY – Carnet avantages Tourisme – Tarif d'entrée réduit**

**Rapporteur : Josette BESSE**

La Maison du Tourisme du Territoire de Belfort met en place un « carnet avantages tourisme » proposant diverses prestations (accès à des musées, expositions, dégustations, visites guidées, transports...) à des tarifs avantageux.

Ce carnet correspond à une forte demande des visiteurs individuels qui se voient proposer une palette d'activités, de découvertes et d'animations.

Cet outil permet par ailleurs de fidéliser la clientèle au Territoire de Belfort et d'augmenter la durée des séjours.

Il peut permettre au musée Japy de développer et diversifier sa clientèle et d'augmenter les retombées d'activités sur la commune.

Une convention fixerait les engagements de la ville et de la Maison du Tourisme pour deux années à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

La Maison du Tourisme s'engage ainsi à concevoir et réaliser les carnets, à en faire la promotion auprès des sites, des milieux associatifs, des points d'informations touristiques.

La Ville de Beaucourt s'engage quant à elle à accorder une réduction de 0.50 euro sur l'entrée adulte au Musée Japy sur la période de validité de la convention.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et la Maison du Tourisme aux conditions précitées,
- décide dans le cadre du « Carnet avantages tourisme » d'un tarif d'entrée réduit à 1.50 euro pour les adultes.

En réponse à une question de Béatrice REBUFFONI, Manuel RIVALIN précise que la convention est datée du 1<sup>er</sup> mai car elle est prête depuis cette date.

## **6 - Manifestation « Beaucourt fête JAPY »**

**Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

Dans le cadre des études FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), une fiche action a été créée pour la réalisation à Beaucourt d'une manifestation annuelle sur le thème de l'histoire industrielle et sociale de Beaucourt.

En se référant à cette thématique historique, il a été proposé et retenu lors d'une réunion du groupe de travail FISAC de profiter du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Musée Japy pour préparer un projet de manifestation d'envergure en 2006.

L'argumentaire, confirmé par les enquêtes consommateurs, s'est construit sur l'idée que le passé industriel et le modèle social paternaliste ont forgé notre commune. Il perdure dans notre patrimoine et à travers notre musée et, par exemple, a sans doute été le ferment de l'actuelle vitalité associative.

Beaucoup de manifestations existent sur le thème de la ruralité, de la paysannerie, des métiers liés à la vie des campagnes. Par contre, l'industrie à l'origine du développement du nord Franche-comté et des bourgs comme Beaucourt n'est plus revisitée, la vie sociale des cités ouvrières semble oubliée voire refoulée.

Afin de s'appuyer sur cette identité particulière, il s'agirait, une fois l'an, de sortir le musée Japy de ses murs et de donner vie à ce patrimoine marquant.

Le projet s'appuierait notamment sur le théâtre pour faire revivre des scènes de la vie quotidienne d'autrefois. Cette manifestation serait par ailleurs un accélérateur de vente pour le commerce local dans la mesure où elle favoriserait le développement du flux de chalands grâce à un apport de population exceptionnel.

C'est ainsi que la ville, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort, l'Association des Commerçants et Artisans de Beaucourt (ACAB) et l'association des Amis du Musée Japy, projette une grande manifestation intitulée « Beaucourt fête Japy » le week-end des 24 et 25 juin 2006 avec différentes animations commerciales et musicales, des ateliers créations, un vide grenier, des expositions anniversaires...

Une dynamique commerciale particulière avec des jeux, des promotions, des décorations de vitrines thématiques, un village des commerçants, etc... permettrait d'agir directement sur la vitalité des commerces locaux.

Des tarifs doivent être décidés par le conseil municipal pour la réalisation de cette manifestation qui associe différents services (Musée, Bibliothèque) et des associations.

<b>MANIFESTATION « Beaucourt fête Japy » Tarifs pour le week-end des 24 et 25 juin 2006</b>	
<b>OBJET</b>	<b>TARIFS</b>
<b>Vide-grenier</b> Vente par la Bibliothèque municipale <div style="text-align: right;"> Tarif Livre                   0.3 euros  Tarif 4 livres                1 euros </div>	
<b>Droits de place</b> Braderie (mètre linéaire) Marché Gourmand (mètre linéaire)	0.3 euros 0.3 euros
<b>Droits d'entrée</b> Musée Frédéric-Japy	Gratuité pour tous

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs présentés ci-dessus**

Pour cette manifestation, Jean-Claude TOURNIER fait un appel aux bénévoles qui peuvent se signaler en Mairie.

Guy BERTHELOT demande des précisions sur la manifestation car dans le rapport il est fait mention d'un projet s'appuyant sur le théâtre ?

Jean-Claude TOURNIER précise qu'il s'agit d'un projet préparé dans le cadre du FISAC. Il ne sera pas retenu cette année.

Antoine MORANDINI ajoute que ce projet théâtre peut s'inscrire dans les années futures. Cette année, c'est l'histoire du Musée Frédéric-Japy qui est le fait marquant. Il est possible d'envisager un projet annuel qui drainerait des visiteurs dont profiteraient les commerçants locaux. Ce sera toujours le thème Japy.

## **FINANCES**

### **7 - Décision modificative**

#### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Des travaux de menuiserie réalisés à la Mairie ont été facturés en mars 2006. Il était prévu de les imputer à l'article 2313/020/2 sous l'opération « Mairie ». A la demande du trésor public qui a d'ores et déjà clôturé les écritures concernant ce bâtiment, la facture doit être imputée à l'article 2181/020 (agencements).

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le virement de 4 500 euros de l'article 2313/020/2 à l'article 2181/020.**

### **8 - Reconduction de l'ouverture d'une ligne de trésorerie**

#### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

La ville bénéficie depuis plusieurs années de l'ouverture d'une ligne de Trésorerie auprès de Dexia (Crédit Local de France) ce qui permet de régler rapidement les dépenses importantes dans l'attente de l'encaissement des recettes (notamment les subventions et les dotations de l'État qui sont souvent versées lors du deuxième semestre de l'année).

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'ouverture de cette ligne de crédit et autorise le Maire à signer la convention aux conditions suivantes :**

**Montant : 150 000 €**

**Durée : 102 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006**

**Index des tirages : EONIA**

**Taux d'intérêt : index + 0.17 %**

**Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle**

**Commission de réservation : 200 € (montant à mandater et exigible après 3 mois en l'absence de premier tirage)**

## **9 - Travaux Centre-ville - Emprunt**

### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Lors du conseil municipal du 23 mars 2006, le montant de l'emprunt pour les travaux de réaménagement du centre-ville a été décidé. Il convient dorénavant de fixer les modalités de ce prêt.

Prêteur: Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Montant: 1 000 000 euros (un million d'euros)

Durée en mois : 180

Taux : 2.8360%

Les intérêts sont stipulés au taux Euribor 3 mois plus un différentiel de 0.22 point soit à titre indicatif à la date du 23.02.2006 : 2.836%

Le Taux plafond est de 3.8%

Le Taux Effectif Global (TEG) hors frais s'élève à 2.836% soit un taux de période identique.

Le remboursement se répartit en 15 échéances annuelles de 82 776.07 euros. L'échéance est donnée à titre indicatif, elle variera en fonction de l'évolution de l'index. La première est payable un terme après la mise à disposition du crédit.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'emprunt « Centre ville » aux conditions précitées.**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

## **10 - Rémunération d'intervenants extérieurs**

### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

L'école de musique de Beaucourt organise le 02 juin 2006 des examens de fin de cycle sanctionnant les capacités musicales des élèves. Pour plus d'impartialité, deux examinateurs extérieurs se joignent aux professeurs beaucourtois et il est proposé de payer à ces personnes des vacations horaires d'un montant de 21.34 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des vacations horaires comme indiqués ci-dessus.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **11 - Indemnité de gardiennage de l'église**

### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Les villes ont la possibilité de verser une indemnité annuelle de gardiennage de l'église au gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Mr le Curé de Beaucourt la somme de 458.58 € au titre de l'année 2005.**

**12 - Subventions pour ravalement de façade – Programme de 2006 à 2008**

**Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Le programme de soutien au ravalement de façades à Beaucourt pourrait se poursuivre à Beaucourt pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 2006, à savoir :

Les rues déjà bénéficiaires et qui sont toujours concernées :

Place de la République  
Rue Charles de Gaulle (Place de la République -> limite de l'agglomération)  
Rue du 18 novembre  
Rue Pierre Beucler (Place de la République -> limite de l'agglomération)  
Passage Pierre Mendès France  
Passage Bérégovoy  
Rue Frédéric Japy  
Rue des Déportés  
Rue Louis Pergaud  
Rue Alfred Pechin  
Passage Salengro  
Sentier Salengro  
Place Roger Salengro  
Rue de la Prairie  
Rue Pierre Sellier  
Rue de Dampierre (rue des Déportés -> limite de l'agglomération)

Nouveaux quartiers

Rue de Montbouton  
Rue du Temple  
Rue Chatillon dessus  
Rue Chatillon Dessous  
Rue du Courbot

Rue de l'église (jusqu'à l'église)  
Allée de la Pâle à Rouge  
Impasse du Tombois  
Rue du Tombois  
Rue de la Maison Blanche  
Rue du Champs de Mars  
Rue du Crêt  
Rue de la Carrière  
Sentier sous le voûte  
Sentier du crêt

La valeur de l'aide sera actualisée sur la base de l'indice BT 46 et selon la formule suivante.

$$P = P_0 \frac{(I)}{(I_0)}$$



P : Montant de la subvention au m<sup>2</sup> après réunion  
 Po : Montant de la subvention au m<sup>2</sup> au 01/01/1994  
 I : Valeur de l'indice BT46 à la date de la décision d'accord de la subvention  
 Io : Valeur de l'indice BT46 au 01/01/1994

Pour mémoire, en 1994, la subvention pour les façades d'immeubles comportant des encadrements en pierre était de 5.34 € le m<sup>2</sup>. Pour les façades sans encadrement en pierre, la subvention était de 4.57 €.

Seuls seront pris en compte, les projets comprenant l'ensemble des façades d'un bâtiment. De plus, la surface subventionnable maximum ne pourra excéder 200 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux ne pourront pas bénéficier de cette subvention.

Une aide supplémentaire sera octroyée pour la rénovation à l'identique des ferronneries d'époques (Clôture, marquise, Véranda) : forfait de 100.00 €.

Aussi, pour les murs en pierres, un forfait de 30 € par ml sera attribué pour la rénovation à l'identique. Cette aide ne pourra excéder la somme de 1 000 € par mur.

Compte tenu de l'état d'avancement des ravalements, les propriétaires des secteurs actuellement concernés feront l'objet d'une information et d'une sensibilisation aux aides publiques dans la limite des crédits disponibles jusqu'au 31/12/2008.

Michel PLOMB souhaiterait que l'on ajoute que l'aide sera actualisée au 1<sup>er</sup> juin de chaque année.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement des subventions aux conditions ci-dessus énumérées pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 décembre 2008 avec actualisation au 1<sup>er</sup> juin de chaque année.**

### **13 - Travaux de voirie - Rue de la Prairie - Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat**

#### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

La réhabilitation de la caserne des pompiers par le SDIS contraint la ville de Beaucourt à modifier l'accès de l'Ecole Bolle situé à proximité immédiate de la caserne des pompiers.

Compte tenu de la configuration de cette rue et pour assurer la sécurité de tous, il est nécessaire de mettre cette rue en sens unique et de créer une sortie sur la rue de la Fraternité.

Ces travaux pourraient être réalisés dès cet été.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	122 000,00	CCST (40% sur 21 373,00 soit 7%)	8 549,20
		Conseil Général (5%)	6 000,00
		DGE (20 % sur 25 792,00 soit 4%)	5 158,00
		Subvention exceptionnelle de l'Etat au plus fort taux (50%)	61 000,00

		Ville de Beaucourt (34%)	41 292,80
TOTAL	122 000,00	TOTAL	122 000,00

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.**

Marie-Angèle JEANNIN demande si une étude a été faite et quelle sera la durée des travaux ?

Jean-Michel CLAUDEL répond qu'une consultation est en cours et que les travaux sont programmés pour être terminés à la rentrée.

Guy BERTHELOT demande s'il y a un plan du projet et s'il est possible d'en avoir connaissance ?

Jean-Michel CLAUDEL lui répond affirmativement.

Antoine MORANDINI explique qu'il y a peu de possibilités puisqu'il faut se raccrocher à la sortie à proximité de Sécuritétest.

## **14 - Demande de subventions - Opération des Fonteneilles**

### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

La municipalité arrive en phase finale de négociation en vue d'acquérir l'usine des Fonteneilles.

Pour mener à bien cette opération, il convient de solliciter l'ensemble des partenaires susceptibles de pouvoir aider la ville de Beaucourt à financer cette opération.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter des subventions, de l'ensemble de nos partenaires, au plus fort taux.**

Michel PLOMB demande s'il y a déjà une idée du prix d'acquisition ou une estimation du service des domaines ?

Antoine MORANDINI explique que, lors d'une visite chez Leroy Somer à Paris, il pensait revenir avec un compromis. Or, en l'espace de six semaines, tout avait changé, Leroy Somer, Emerson et leurs avocats avaient changé de position.

A Paris, ils étaient d'accord pour tout prendre en charge et livrer une plateforme nette. Et ensuite, ils étaient d'accord pour vendre en l'état. La municipalité a été surprise et a demandé de revoir le prix à la baisse pour être dans une enveloppe maximum de 1 M€.

Le problème est que leur devis de démolition et désamiantage sont plus faibles de 30 %. La commune essaie de faire diminuer le coût. C'est une somme et il convient de réfléchir. Il faut acquérir le site mais ce n'est pas un cadeau. C'est du souci pour l'avenir car il faut tout remettre en état. C'est un gouffre et la ville en est consciente. Il faut donc phaser et demander des aides.

Aujourd'hui, les règles sont très strictes, notamment en matière de désamiantage. La commune ne peut prétendre à aucune subvention du FEDER alors que cette opération porte sur des sommes importantes. On ne peut doubler la dette.

Les tractations se poursuivent pour baisser de 74 000 €.

Si l'on considère que nos interlocuteurs peuvent aller jusqu'à payer, à Paris, un loyer de 749 €/m<sup>2</sup>, on comprend que nous sommes déphasés ajoute le Maire.

Aujourd'hui, il faut avancer car le château Robert n'attendra pas. Ce sera une ruine. Malheureusement, la Région n'a plus d'argent et la CCST est frileuse.

Michel PLOMB confirme qu'il s'agit d'un gros dossier. La dernière conséquence de la transformation de l'industrie beaucourtoise.

Le fer à cheval à une valeur patrimoniale, le reste mérite très probablement la démolition.

La ville reste avec ses friches. Une société d'économie mixte ne sera pas intéressée, il faut donc acheter.

Antoine MORANDINI répond à Michel PLOMB qu'il y a une estimation du service des domaines. Ce dernier explique qu'il faut plaider auprès de la région la possibilité de création de réserves foncières.

Antoine MORANDINI indique qu'il y a, sur la CCST, une demande de surfaces. Il faut pouvoir répondre à ces demandes. Les prix de Technoland sont prohibitifs mais il y a là aussi du dumping. C'est l'offre et la demande.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Françoise GACHOT dit qu'elle a vu un rat en passant rue des Frères Berger et demande ce qui est fait ?

Djamela FERHATI explique qu'elle est au courant de cette situation. Une concertation est en cours avec Territoire Habitat pour effectuer une dératisation du quartier comme c'est le cas annuellement. Territoire Habitat demande une véritable concertation pour coordonner.

Michel PLOMB confirme la nécessité d'une action coordonnée sur ce type de dossier.

Cédric PERRIN informe les conseillers et les beaucourtois que le service jeunesse organise le 18 juin à 21h00, une retransmission sur grand écran au Foyer Georges-Brassens du match de football France /Corée du sud. La buvette sera tenue par le CSB Foot.

**Séance levée à 21 h 00**